

**Commune de Saint-Genis-des-Fontaines**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 10/04/2026 Date d'affichage : 10/04/2026 Séance en date du : 14/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 8		
<b>Objet : Désignation du représentant au Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Tech-Albères</b>		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présence(s) : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M <sup>me</sup> Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M <sup>me</sup> Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M <sup>me</sup> Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M <sup>me</sup> Christine TORRES, M. Gérard PARADEJORDI, M <sup>me</sup> Sandrine BÉNAIGES, M. Thierry MOONEN, M <sup>me</sup> Martine GOUCHAN PICAUD, M. Christophe PICARD, M <sup>me</sup> Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M <sup>me</sup> Marie MIQUEL, M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M. Jean-Philippe DUBOIS et M <sup>me</sup> Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absence(s) : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER		
Procurations : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER représentée par M. Gérard PARADEJORDI et M <sup>me</sup> Monique MASGRAU représentée par M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS		
Secrétaire de Séance : Madame Cécile RIBOT		

**Monsieur le Maire,**

Informe que la Commune est adhérente Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Tech-Albères (SMIGATA).

Rappelle que celui-ci est chargé de l'entretien et de la restauration de cours d'eau et zones humides, de la gestion des sécheresses, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des inondations, de la qualité de l'eau, ou encore de la biodiversité dans ces espaces.

Ajoute qu'il convient de désigner un délégué et un suppléant pour siéger au comité syndical.

Précise que le SMIGATA est administré par un comité composé de 63 délégués titulaires et de 63 délégués suppléants issus des 4 communautés de communes membres.

Propose au Conseil municipal, de retenir Monsieur Sylvain VIVES comme délégué avec Monsieur Romain CHANUT comme suppléant.

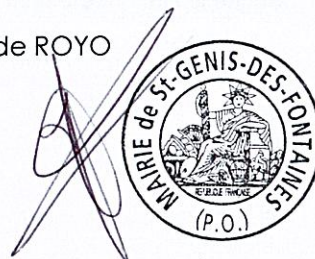
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Le Conseil municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Désigne Monsieur Sylvain VIVES comme délégué avec Monsieur Romain CHANUT comme suppléant au Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Tech-Albères (SMIGATA).

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.